

pendu d'une nouvelle espèce, et passent ainsi par-dessus l'obstacle qu'ils redoutent.

Au surplus, les contrebandiers ne sont pas les premiers qui aient eu recours à ce dangereux expédient. L'honneur de l'invention appartient aux soldats français. C'est par le même procédé que dans le cours de la mémorable campagne de 1800, pendant que le gros de l'armée républicaine escaladait le Saint-Bernard, un détachement de troupes françaises franchissait certains passages du Simplon, où les routes, coupées par l'ennemi, ne présentaient plus que d'horribles précipices. Toute la différence, c'est que nos soldats, par cette effrayante route, couraient au-devant des combats qui les attendaient plus loin, et allaient chercher dans les champs d'Italie la gloire ou la mort; tandis que leurs émules passaient tout simplement quelques aunes de dentelle et quelques kilogrammes de coton filé.

A partir de ce point, nous sommes sur un territoire neutre, qui n'appartient à aucune des deux puissances limitrophes, dont notre pavillon va caresser tour à tour le rivage, suivant que le fleuve dans ses replis se porte de l'un ou de l'autre côté. Les îles que le Rhône étreint de ses bras multipliés participent à sa neutralité, et leurs propriétaires jouissent du privilège bien rare dans notre vieille Europe, mais ici d'une mince importance, de ne relever d'aucune puissance, de jouir d'une indépendance politique et administrative absolue, et de ne payer aucun impôt. J'imagine toutefois que pour se maintenir dans cette position privilégiée, ils sont tenus de se conduire d'après les règles du droit des gens avec leurs puissants voisins.

Rien ne les empêcherait au surplus de constituer sur leur morceau de terre une république souveraine et indépendante, et nos modernes utopistes pourraient essayer là l'application de leurs séduisantes théories, sans être inquiétés par personne et sans que leurs expériences coutassent aux peuples ni larmes ni sang. En attendant que ces îles incultes soient